

Chers adhérents et amis,

Nous avons le plaisir de vous adresser la circulaire d'infos Eau Secours Briançonnais de septembre 2013.

### **AGISSONS ENSEMBLE, l'action d'Eau Secours Briançonnais est gagnante !**

Lors la réunion publique qui s'est tenue au Monétier ce 29 août, l'assemblée a décidé **une nouvelle action « Carton Rouge » à laquelle nous vous invitons.**

Il est important de montrer à la SEERC notre détermination à obtenir de réelles améliorations des termes du contrat de DSP Assainissement, dont les usagers font les frais depuis 7 ans déjà.

**Cette action aura lieu le mercredi 18 septembre 2013 à 11h00, devant les locaux de la SEERC à Briançon** (zone d'activité sud, à droite en sortant du pont venant de Chamandrin).

**Retenez la date !  
Venez nombreux !  
Parlez-en autour de vous.**

Cette manifestation devrait durer environ une heure.

Et si vous êtes disponible pour participer à l'organisation (transport vers Briançon, mobilisation de medias, préparation de panneaux, fourniture d'accessoires, &) ou si vous avez des questions, **contactez-nous sans tarder par e-mail.**

### **Point sur la renégociation du contrat de DSP Assainissement. Les choses avancent !**

**Eau Secours Briançonnais et tous ses adhérents peuvent se féliciter par leurs actions envers la CCB et la SEERC d'avoir obtenu :**

- la renégociation du contrat de DSP Assainissement
- la constitution d'une commission arbitrale
- et l'obtention des comptes de la SEERC que celle-ci se refusait de communiquer.

#### Explications :

Sur la demande d'Eau Secours Briançonnais, le Président de la CCB (Alain Fardella) nous a reçus le 23 août.

Il nous a confirmé les informations suivantes :

- la négociation sur la révision du contrat de DSP Assainissement entre la CCB et la SEERC se poursuit,
- parallèlement, la CCB met en œuvre une clause du contrat permettant de demander au Tribunal Administratif de constituer une commission arbitrale en cas de désaccord entre la CCB et la SEERC. Cette demande a été faite en mai 2013, les représentants de la SEERC et de la CCB à cette commission sont désignés (celui de la CCB est l'expert comptable P. du Fau de Lamothe), le Président du Tribunal Administratif doit désigner un 3ème expert indépendant.

Les points en discussion :

- révision des prix de l'assainissement,
- révision du coefficient K fixant trop généreusement pour la SEERC des ajustements de prix,
- suppression de la clause de l'avenant n°1 (qui garantit à la SEERC un maintien de son chiffre d'affaires en cas de baisse importante des volumes facturés),
- révision de la commission de 12% de la SEERC pour la facturation/recouvrement de l'assainissement à Val des Prés.

*(pour des précisions sur les points ci-dessus, voir notre précédent mail circulaire du 13 août dernier, ou consultez notre site)*

### Le point de vue critique d'Eau Secours Briançonnais :

Sur les prix, nous avons été très surpris que le Président de la CCB nous dise que le niveau de surfacturation injustifié de la SEERC serait de l'ordre de 400 à 600.000 Euros par an, car c'est ce qu'il disait déjà il y a 2 ans, et aussi ce qu'il a proposé, comme « transaction », à la SEERC en août 2012 ! Rappelons que les estimations que nous avons pu faire étaient 2 à 4 fois plus élevées ! Et, pour mémoire, l'évaluation citée par M. Fardella représenterait environ 25 Euros par an sur une facturation !

De ce fait, Eau Secours Briançonnais s'étonne et se demande : si ces chiffres sont toujours les mêmes, correspondent-ils bien à l'expertise des comptes de la SEERC faite par P. du Fau de Lamothe, mandaté par la CCB, expertise que celui-ci n'a pu finaliser qu'en ce début d'été 2013 ?

Par ailleurs, M. Fardella n'a pas mentionné la question, pourtant importante, de la compensation des trop-perçus par la SEERC depuis 7 ans !

Un simple oubli, ou souhaite-t-il que cette question passe « à la trappe » ?

### Conclusion :

Eau Secours Briançonnais n'acceptera pas une renégociation au rabais !

Lorsque l'avenant n°2 sera finalisé (car nous savons que ce n'est pas possible avant), les conclusions de l'expertise des comptes de la SEERC effectuée par P. du Fau de Lamothe, payée par les usagers de l'assainissement, devront être rendues publiques.

Est-il prévu que l'expert de la CCB, P. du Fau de Lamothe, donne en réunion publique ses conclusions et son avis sur les changements obtenus sur les prix ?

Selon ce qui en ressortira, et s'il y avait lieu nous ne le souhaitons pas !-, Eau Secours Briançonnais mettra en œuvre tous les moyens dont nous disposerons pour contester l'avenant.

### **« Dissidence » au sein d'ESB**

*(Voir à ce sujet notre précédent mail circulaire du 18 juillet dernier, ou consultez notre site).*

Nous n'avons rien à y ajouter sinon que l'utilisation abusive et répétée du fichier d'adresses d'Eau Secours Briançonnais, ainsi que la cotisation « d'appel » à 1 euro pour les adhérents d'Eau Secours Briançonnais sont des pratiques déloyales.

En outre, il est clair que cette division pourrait affaiblir la position des usagers face à la SEERC et vis-à-vis des élus de la CCB.

A vous de juger.

### **Eau Secours Briançonnais sur la BONNE VOIE**

Après 6 années de « combat », nous sommes dans la dernière ligne droite pour gagner.

Avec Eau Secours Briançonnais restons mobilisés, ensemble et nombreux !

Contactez-nous pour participer à nos travaux.

**Nous comptons sur vous pour l'opération « Carton rouge » le mercredi 18 septembre à 11h00 devant la SEERC ! Nous vous donnerons plus de précisions dans un prochain message.**

Bien cordialement,

Conseil d'administration d'ESB,